



Mis à la porte d'une colocation

Par **oopinou**, le **06/03/2008** à **00:39**

Bonsoir, m'est arrivé une petite histoire bien curieuse. Avec une amie nous décidons de nous mettre en colocation, avec charte de solidarité, bail aux deux noms donc. Accessoirement nous nous rapprochons, mais cela trouve vite une fin. Ce 1er mars elle débarque sur mon lieu de travail, avec un Bail concernant **notre** appartement, et je découvre que le Bail en question est à son nom et que je ne suis plus colocataire à partir de cette date. Elle me demande les clés de l'appartement. Je refuse, rentre récupérer mes affaires en son absence, et heureusement pour moi, trouve un endroit où dormir. Ce que je souhaite savoir, c'est si j'ai le droit de me retourner contre elle ou non ? Et si oui, de quelles façons ? Soit dit en passant que cette personne me doit une somme assez considérable (800€) essentiellement des partages de factures et de loyers. Je suis actuellement étudiant et je travail dans un fast food pour payer mes études. Quelques conseils ne me feraient pas de mal.

Par **oopinou**, le **18/03/2008** à **18:55**

Une idée ?